



AVIS – PROMULGATION

Le 7 juin 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville* (R.V.Q. 1539) relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable pour l'année 2010, R.V.Q. 1686.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Transports le 13 juillet 2010 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 16 juillet 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd